



Séance du 26 août 2025 à 20h15 à l'Aula du Château

<u>Président</u>	M. Diego de Haller
<u>Secrétaire</u>	Mme Véronique Kobler
<u>Scrutateurs</u>	M. Guy Paquier Mme Lindsay Lessard

39 conseillers répondent à l'appel. Sont absents et se sont excusés : Mmes et MM. Claude Ioset, Catherine Milhaud Renaud, Maxime Regidor, Pieter Volgers, Paula Spruyt, Thomas Buchanan, Evelyne Lenoble, Christian Streit, Catherine Berger, Mathieu Félix, Florence Widmer, Cédric Morier. Ne se sont pas excusés : Marc Perrenoud, Valery Mäder-Santschy, Tetyana Samsonenko.

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance en invoquant la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité des personnes présentes.

Les conseillers absents sont priés d'adresser leur excuse par courriel aux adresses suivantes : president.conseil@aubonne.ch et secretariat.conseil@aubonne.ch. Les sms et autres moyens de communication ne seront considérés qu'en cas d'urgence.

1. Adoption du procès-verbal du 24 juin 2025

M. François Linder indique qu'en page 347, le terme « plafonnage » est incorrect et doit être remplacé par le « taconnage » de l'Avenue du Clos d'Asper.

Le procès-verbal n'appelant pas d'autres commentaires, il est accepté par 33 oui, 6 abstentions, avec les remerciements à son auteur.

2. Communications du Bureau

Le Président annonce que le dimanche 28 septembre 2025 auront lieu les votations cantonales et fédérales. Au niveau fédéral, les objets portent sur les impôts liés aux résidences secondaires ainsi que sur la loi relative à l'e-ID. Au niveau cantonal, il s'agira de l'initiative populaire pour la sauvegarde du patrimoine naturel et des ressources, communément appelée « Initiative Sauvons le Mormont », ainsi que de son contre-projet. Seront également

soumis au vote la modification de l'article 93 alinéa 4 de la Constitution du canton de Vaud visant à préciser le champ d'application du quorum dans le cadre des élections communales et cantonales, ainsi que la modification de l'article 142 de la Constitution du canton de Vaud visant à faciliter l'accès aux droits politiques communaux pour les personnes étrangères.

Le Président informe que les jetons de l'année 2024-2025 seront payés le 28 août 2025.

La fête du 1er août s'est déroulée à l'Arboretum dans une ambiance conviviale et avec une belle participation. Le Président remercie la Municipalité ainsi que les différents services communaux impliqués dans l'organisation.

Le Comptoir de la Côte, qui s'est tenu le week-end passé, a également rencontré un franc succès pour sa vingt-quatrième édition, avec la participation de 96 exposants et de nombreux visiteurs. Le Président félicite le comité d'organisation et donne rendez-vous à chacun dans 3 ans pour la prochaine édition.

Enfin, la visite de l'alpage aura lieu le samedi 13 septembre 2025. Les participants sont priés de confirmer leur présence auprès de M. Christophe Hostettler afin de permettre une bonne organisation.

Le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

3. Préavis no 07/25 – Vente du lot PPE 26-1 du Lion d'Or sis place du Marché 15

M. le Municipal Laurent Auchlin donne lecture du préavis municipal.

Dès lors, la Municipalité prie les conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

- autorise la Municipalité à entreprendre toutes les démarches utiles pour la vente du lot de PPE 26-1 de la Commune d'Aubonne
- fixe le prix de vente à CHF 750'000.00
- autorise la Municipalité à amortir la différence entre le prix de vente (frais de courtage déduits) et la valeur au bilan par un amortissement sur l'exercice concerné par la transaction

Ce préavis relève de la compétence de la commission achat/vente de terrains et de la CoFIN.

Le Président ouvre la discussion sur le préavis municipal.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

4. Information sur l'état d'avancement du PM 13/23 relatif aux aménagements sportifs extérieurs du Chêne

M. le Municipal Olivier Gétaz prend la parole concernant le préavis no 13/23, à savoir le réaménagement de la zone sportive du centre du Chêne.

Le préavis initial prévoyait la réalisation d'un Urban Skate devant le centre du Chêne, d'un espace de street workout ainsi que d'un mini-pitch. Toutefois, il a été constaté ultérieurement que le bureau technique n'avait pas été consulté au moment du dépôt du préavis, ce qui a mis en évidence plusieurs problèmes de faisabilité.

Les priorités retenues sont :

- la rénovation de la piste d'athlétisme, actuellement en mauvais état qui sera refaite avec quatre couloirs et un bac à sable
- la réalisation d'un Urban Skate d'environ 511 m²
- la réalisation d'un espace de street workout de 430 m²

Le mini-pitch reste à définir. L'implantation a été revue : l'Urban Skate sera placé près du bâtiment de gymnastique et le street workout entre le pavillon et la place de jeux.

Les choix définitifs du mobilier sont encore à l'étude, en collaboration avec des spécialistes et à la suite de visites dans d'autres communes, afin de s'assurer que les équipements répondent bien aux besoins des jeunes.

Le Président clôt ce point de l'ordre du jour à la fin de la présentation.

5. Election des membres de la Commission de Gestion (CoGEST) pour l'année 2025-2026

Selon l'art. 42 du règlement du CC, 9 membres et 2 suppléants sont élus à la CoGEST. La commission se constitue elle-même.

Se présentent : Mmes et MM. Jacques Regli, Christophe Hostettler, Frédéric Grosjean, Raffaella Vitelli, Mirsad Muminovic, Daniel Favre, Ancilla Tétaz, Matthieu Gétaz, Catherine Moret Neyroud. Suppléants : Nicolas Pulfer, Daniel Ferreira. Tous les conseillers acceptent leur mandat. Dès lors, le Président annonce que les conseillers nommés ci-dessus sont élus à la CoGEST 2025-2026 par applaudissements de l'assemblée.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

6. Communications de la Municipalité

Mme la Municipale Catherine Zweifel annonce que l'exposition de Albin Christen inaugurée le 3 juillet à l'Allée du Chêne a rencontré un beau succès. Elle rappelle que les œuvres restent visibles jusqu'à fin octobre.

La fête nationale du 1er août, organisée à l'Arboretum, s'est déroulée dans des conditions idéales avec une grande participation des citoyennes et citoyens. La Municipalité remercie chaleureusement toutes les associations, groupes et services qui ont contribué au succès de cette journée festive et conviviale.

Le 18 août, un nouveau panneau d'information touristique a été inauguré face au point I. Il propose en trois langues (français, allemand et anglais) un plan de la Commune ainsi qu'un QR code pour accéder aux différents points d'intérêt de la région.

Enfin, elle rappelle que le Prix de la Ville approche et que les candidatures peuvent être déposées jusqu'au 30 septembre.

Mme Ancilla Tétaz demande si les habitants de Montherod et Pizy peuvent aussi être candidats pour le Prix de la Ville d'Aubonne. Mme la Municipale Catherine Zweifel lui répond par l'affirmative.

M. le Municipal Olivier Gétaz présente l'évolution du débit des sources de Montilliers sur les dix dernières années. Les courbes montrent qu'au mois de juillet, les niveaux poursuivent généralement une baisse marquée avant de remonter à partir d'octobre ou novembre. La Commune est actuellement en alerte 2, ce qui n'est pas dramatique mais nécessite des efforts afin d'éviter des mesures plus strictes.

M. Christophe Hostettler demande s'il était possible de préciser l'endroit des sources de Montilliers afin que les conseillers soient au courant d'où elles se situent. M. le Municipal Olivier Gétaz indique que la suggestion peut être faite à la commission de gestion pour une visite des sources.

Il informe ensuite sur le réaménagement de la place de la Gare. Le dépôt d'un préavis d'études est prévu pour fin octobre 2025, en vue d'un vote du Conseil communal en janvier 2026. Des démarches participatives avec la population seront organisées et les travaux préparatoires de mobilité intégrés. Le concours devrait aboutir à une communication publique des résultats fin novembre 2026, suivie du dépôt d'un préavis municipal pour le crédit d'ouvrage.

M. le Municipal Laurent Auchlin informe sur les investissements en cours :

Patrimoine administratif :

- Renaturation du ruisseau de l'Armary en cours : 16% de CHF 300'000.00
- Révision du Plan Directeur d'Eau (PPDE) : 82% de CHF 80'000.00
- Crédit d'étude construction scolaires site du château : 83% de CHF 362'000.00
- Interface de la Gare d'Allaman – Etude préliminaire : 118% de CHF 90'000.00
- Suite procédure approbation PACom : 74% de CHF 230'000.00
- Renouvellement parc véhicules (2022-27) : 78% de CHF 1'570'000.00
- Etude globale mobilité : 85% de CHF 135'000.00
- Aménagements routiers chemin des Allobroges : 69% de CHF 713'000.00
- Acquisition groupes électrogènes STEP et eau : 68% de CHF 215'000.00

- Aménagements sportifs extérieurs au Chêne : 1% de CHF 468'900.00
- Remplacement fenêtres et luminaires LED Cœur du Chêne : 38% de CHF 192'000.00
- Récupération des eaux de pluie aux serres et équipement place gens du voyage : 98% de CHF 108'000.00
- Crédit d'études – Transformation du bâtiment de la petite école pour le parascolaire : 80% de CHF 205'000.00
- Crédit d'étude construction salle de gymnastique piscine : 5% de CHF 1'235'000.00
- Réfection du Chemin des Mûriers : 3% de CHF 725'000.00
- Entretien des routes communales : 1% de CHF 7'500'000.00
- Participation halle de tennis : 0% de CHF 250'000.00

Patrimoine financier :

- Transformation du bâtiment de la Place du Marché 8 : 3% de CHF 4'800'000.00
- Crédit d'étude pour la transformation de l'Esplanade : 5% de CHF 300'000.00

Taux moyen de la dette : 1.27%. Etat de la dette au 15.08.2025 : CHF 19'841'250.00.

Concernant la fin du préavis no. 16/23, le projet budgété à CHF 108'000.00 francs a été bouclé à CHF 106'010,65, soit un montant inférieur aux prévisions. Un léger dépassement lié à la citerne a été compensé par des économies sur d'autres postes.

M. Daniel Favre demande quelle est l'efficacité de la citerne par rapport à l'arrosage dans les serres. M. le Municipal Laurent Auchlin répond que la citerne de 20m³ fonctionne très bien et fournit une eau d'excellente qualité pour l'arrosage des fleurs et semis, ce qui satisfait pleinement les responsables des serres. Une seconde citerne de 30 m³, prévue dans le cadre du projet du Tennis Club, sera destinée à l'arrosage des espaces verts en ville. Bien qu'aucune statistique précise en mètres cubes ne soit encore disponible, un suivi annuel sera envisagé afin de mesurer les volumes collectés. L'objectif principal est d'assurer un impact environnemental positif plutôt que de réaliser uniquement des économies financières.

Mme la Municipale Sandra Linder informe que depuis le 1er août, l'ASSAGIE n'est plus seulement active dans le domaine scolaire mais assure désormais également la gestion de l'accueil de jour. Elle couvre ainsi les structures de type crèches et garderies, l'accueil parascolaire ainsi que l'accueil familial de jour via les mamans de jour. Deux numéros de téléphone distincts ont été mis en place : l'un pour l'accueil familial de jour et l'autre pour les autres domaines tels que le parascolaire, les crèches, l'école et les transports. Les informations sont disponibles sur le site de l'ASSAGIE (<https://www.assagie.ch/>).

Concernant les alpages, il a été relevé que les prédatons par le loup se sont fortement intensifiées dans l'Arc jurassien, avec quasiment une attaque quotidienne. Les bergers constatent une présence régulière des loups et une nervosité croissante de leurs troupeaux. Plusieurs communes, dont Aubonne, ont interpellé le Conseil d'Etat et plus particulièrement le département compétent afin qu'un plan d'action concret soit mis en place pour assurer la

sécurité des troupeaux et soutenir les exploitants alpestres. La Municipalité insiste sur l'importance d'un soutien renforcé pour les bergers et agriculteurs qui voient menacé leur outil de travail.

M. le Syndic Yves Charrière, au nom de la Municipalité, répond aux questions de Mme Baiutti Rouvenaz posées lors du Conseil communal du 24 juin 2025. La première question concernait les améliorations en matière de transports et mobilité. La Municipalité rappelle que ces informations ont déjà été présentées par Mme Zweifel lors des séances des 25 juin et 26 novembre 2024 et que les discussions se poursuivent avec la DGMR responsable de la planification des transports publics. Un point de situation sera communiqué dès que des évolutions concrètes seront disponibles. La deuxième question portait sur le réaménagement de la place de la Gare. Comme indiqué par M. Gétaz un préavis pour un mandat d'études parallèles sera présenté avant la fin de l'année. La troisième question concernait la contribution communale au financement des transports publics. La Commune d'Aubonne contribue à hauteur d'environ CHF 200'000.00 par an soit environ 129 francs par habitant. Cette participation découle d'une clé de répartition cantonale fondée sur la population et la desserte dans le cadre d'un système solidaire entre communes, cantons et Confédération. Dès lors, aucune compensation spécifique ne peut être accordée à une partie de la population. Toutefois consciente des désagréments rencontrés par Montherod suite aux ajustements d'horaires, la Municipalité a obtenu plusieurs améliorations pour le renforcement de la desserte depuis Montherod, telles que la création d'une place Mobility sur le parking de l'auberge et l'ajout de deux courses supplémentaires les jours ouvrables à 6h15 et 7h25 depuis l'arrêt du Battoir.

A propos de la légionellose au Centre culturel du Chêne, les analyses d'eau sont désormais dans les normes. La réouverture des douches est en attente de l'autorisation cantonale qui devrait intervenir sous peu.

Concernant la prochaine législature, Mme la Municipale Sandra Linder indique qu'après dix ans au sein de la Municipalité, elle s'est interrogée sur la poursuite de son mandat et qu'après mûre réflexion, elle a décidé de se représenter. Néanmoins, en cas d'élection, elle informe qu'elle n'ira pas au bout de la prochaine législature.

M. le Syndic Yves Charrière annonce avec enthousiasme que la Municipalité se représentera au complet pour la prochaine législature. Il indique que la bonne entente au sein de la Municipalité, malgré des débats parfois animés, et que leur complémentarité les encourage à poursuivre ensemble cette aventure.

Le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

7. Questions, vœux et divers

M. Matthieu Gétaz informe qu'une séance d'information aura lieu le mercredi 17 septembre 2025 à 20h à l'Aula du Château d'Aubonne concernant le projet de gravière à Ballens. Il précise qu'Aubonne est particulièrement concernée puisque le passage actuel est d'environ 240 camions par jour et que ce projet entraînera une augmentation quotidienne d'environ 100 camions. Il invite chacun, habitants du bourg, parents d'élèves, commerçants, à venir participer à cette soirée.

M. Ranfiss-Camillo Trujillo revient sur la communication concernant l'eau et les mesures de restriction et il s'étonne que la première mesure adoptée consiste à interrompre le fonctionnement des fontaines. M. le Syndic Yves Charrière répond que la Municipalité réfléchit toujours à de meilleures alternatives. Néanmoins, les fontaines représentent l'équivalent de 2,5 remplissages de piscine par mois si elles fonctionnent en continu, et il s'agit d'eau potable qui finit dans le lac. Il rappelle que les premières mesures consistent à arrêter les fontaines, puis à limiter l'arrosage et le lavage des véhicules. La Municipalité étudie par ailleurs des solutions, comme le fonctionnement des fontaines la nuit ou en circuit fermé, afin de réduire la consommation et de gérer efficacement cette ressource.

Mme Verena Gubler soulève une question concernant l'installation d'équipements à l'Avenue Abraham Hermanjat, à savoir des antennes 5G dans le jardin d'un particulier et souhaite savoir si de telles installations sont autorisées. M. le Syndic Yves Charrière précise que les antennes dont elle parle ne sont pas nouvelles, qu'elles se trouvaient auparavant dans un chalet qui a été détruit et sont de ce fait désormais visibles.

M. Daniel Favre invite chacun à venir consulter le panneau d'information installé sur le chemin de l'Etraz afin de mieux connaître la biodiversité des vignes. Il souligne que la Commune d'Aubonne, en tant que commune viticole disposant de son propre domaine, est engagée de longue date dans l'évolution des mesures écologiques.

M. Christophe Hostettler revient sur la question du loup et rappelle qu'à l'heure actuelle, entre Genève et Berne, ils ont déjà tué environ 90 animaux. Il précise que certains de leurs comportements restent inquiétants, à savoir qu'ils « jouent » avec les bêtes plutôt que de les manger. Il déplore que les médias ne couvrent pas suffisamment ces incidents et qu'ils minimisent l'impact sur les troupeaux. Il souligne que ces situations sont difficiles pour les bergers et pour les animaux. Enfin, au nom des personnes concernées, il remercie la Municipalité pour son soutien et son action auprès du Conseil d'Etat.

M. François Strauss revient sur le rapport concernant l'efficacité de la récupération des eaux de pluie et demande si la Municipalité prévoit d'étendre ce programme à d'autres immeubles, y compris pour des usages tels que les WC. M. le Municipal Laurent Auchlin indique que la question se pose systématiquement pour les nouvelles constructions, et que pour les bâtiments existants l'installation de systèmes supplémentaires est plus complexe en raison de la nécessité de circuits doubles et de travaux invasifs. Il précise que cette question reste ouverte et fait l'objet de discussions pour évaluer la faisabilité de l'extension du programme.

M. Daniel Favre indique qu'il est surpris que la gare d'Aubonne ne dispose d'aucun abri pour les bus, ou du moins que ceux existants soient insuffisants. M. le Municipal Olivier Gétaz précise que la Municipalité ne prévoit pas d'investir immédiatement dans de nouvelles installations et que la participation de la population sera sollicitée pour réfléchir à des solutions adaptées dans le cadre du projet de la place de la Gare.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la séance de Conseil communal à 21h27 en rappelant la date de la prochaine séance, mardi 23 septembre 2025 à 20h15 à l'Aula du Château. Il invite l'assemblée à un apéritif pour la nouvelle année de législature.

Pour le Conseil communal

Diego de Haller

Véronique Kobler

Président

Secrétaire